

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

30 AOUT 2018

Nombre de conseillers en exercice 14

Nombre de conseillers présents..... 11

Absents excusés ayant donné pouvoir 2

Absents excusés 1

Présents : FRUCHET Louis-Marie, BEAUFRETON Nicole, CAILLAUD Luc, MAUDET Claude, MAUDET Nicolas, RAMPILLON Sonia, HURTEAU Laurent, PINEAU Isabelle, LOIZEAU Elodie, WERTH Laurent, THUBINEAU David.

Absents ayant donné pouvoir : Cyrille BABARIT (pouvoir à Laurent WERTH), BRUNELLIERE Béatrice (Claude MAUDET)

Absents excusés : Marielle HERAULT

Secrétaire : CAILLAUD Luc

I APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 JUIN 2018

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 28 Juin 2018

II CONVENTION SyDEV TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC MONUMENT AUX MORTS

Il est présenté la convention à intervenir avec le SyDEV concernant l'éclairage public du monument aux morts dans le cadre de l'aménagement de la 2^{ème} partie du centre bourg. La participation de la commune s'élève à 3 307 euros. Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer cette convention fixant les modalités techniques et financières de réalisation de cette opération.

III SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Des voyages scolaires seront organisés au cours de l'année 2018-2019, le coût total de ces sorties s'élève à 21 799,05 euros. Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du budget, donne son accord pour participer à hauteur de 1/3 (7 266,35 euros) au prorata du nombre d'enfants domiciliés à Treize-Vents.

IV DISPOSITIF « PAYS DE LOIRE COMMERCE-ARTISANAT »

La SARL 13ENVIE a prévu de réaliser des travaux d'aménagement concernant le bar restaurant. M. Brunet a déposé un dossier près du Conseil Régional pour une demande de subvention dans le cadre du dispositif « Pays de Loire Commerce-Artisanat ». Il est souligné que l'aide régionale PLCA est conditionnée à une intervention du bloc communal, la Région n'étant pas compétente en matière d'aides à l'immobilier d'entreprise. Ainsi afin de permettre la Région à verser la subvention PLCA, le conseil municipal accepte de participer à hauteur de 114 euros et autorise le Maire à signer une convention tripartite avec la Région et la SARL 13ENVIE.

V MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU DE LA VERRIE

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de la Verrie, a été approuvé le 13/11/2003, révisé le 16/06/2011 et modifié en dernier lieu le 14/06/2017. La commune souhaite supprimer l'emplacement réservé n°6 inscrit dans le PLU : Accès viaire * et piéton (AB 735 de 82,9 m², zonage UC). En effet le projet de réaliser cet accès est abandonné. Le conseil municipal, vu les différentes pièces du dossier, n'émet aucune observation quant à cette modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de la Verrie.

*Equipements de voirie qui sont destinés à un usage public et gérés par une collectivité.

VI PRESENTATION DES SCENARII POUR ILOT BEL AIR

La démolition de la friche industrielle située à Bel Air est prévue à compter de septembre 2019.

3 scénarii sont présentés :

1°) Aménagement bioclimatique

9 lots libres, 2 logements sociaux (T3 RDC), 3 logements intermédiaires (T2-T3), 4 maisons de ville (T3)
Surface voiries : 2591 m², surface EV et liaisons douces : 439 m², surface emprise : 7809 m²,
total logements : 18, densité : 23 logements/ha, surface cessible : 4779 m²

2°) Un mail en cœur d'îlot.

3 lots libres, 2 logements sociaux (T3 RDC), 3 logements intermédiaires (T2-T3), 4 maisons de ville (T4),
3 maisons de ville T4 avec terrasse de 100 m², 3 logements T2 RDC avec jardinet,
Surface voiries : 2676 m², surface EV et liaisons douces : 715 m², surface emprise : 7809 m²,
total logements : 18, densité : 23 logements/ha, surface cessible : 4418m²

3°) Une placette en belvédère

4 maisons individuelles, 4 logements intermédiaires (T2-T3), 7 maisons de ville (T3-T4), 3 maisons
individuelles groupées T4,
Surface voiries : 2996 m², surface EV et liaisons douces : 768 m², surface emprise : 7809 m²,
total logements : 18, densité : 23 logements/ha, surface cessible : 4045 m²

Le conseil serait plus favorable au scénarii numéro 1.

GEOUEST présentera une nouvelle esquisse le 21/09/2018 qui sera un mixte du 1^{er} et 3^{ème} scénarii.

VII INFOS DIA SUITE A LA DELEGATION AU MAIRE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

-Renonciation au droit de préemption urbain pour les biens AB 241 et 242, situés 16 rue Rémy René-Bazin, appartenant à Mme Gillian MARCH épouse WILLIAMSON et vendus à Madame Elisa CALADO et M. Boris RANTIERE.

-Renonciation au droit de préemption urbain pour les biens cadastré AB 739 et 741, situés 10 rue de la Poste, appartenant à M. Christian MÔLLER et vendus à M. Damien KUBLER et Mme Magali CURDY.

-Renonciation au droit de préemption urbain pour les biens cadastrés AB 386, 389 417 et 459, situés 20 Rue des Ecoles, appartenant à M. André POUPIN et vendus à M. François LIVACHE et Mme Anaïs GAULTIER.

VIII QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX AMENAGEMENT CENTRE BOURG

- Nouvel éclairage public vient d'être posé et fonctionne
- Les poteaux seront enlevés prochainement
- A partir du 10/09 la route sera à nouveau fermée
- A réfléchir sur la signalétique

TRAVAUX RENOVATION ANCIEN PRESBYTERE : Le conseil municipal accepte la proposition de ENEDIS concernant la modification de raccordement électrique (Branchement complet souterrain, puissance 36KVA, triphasé) pour un montant TTC de 903,60 euros.

ASSAINISSEMENT : Il est rappelé le transfert de la compétence assainissement (Eaux usées + eaux pluviales) à la Communauté de Communes au 1/01/2019.

DEPOT DECHETS SAUVAGES : Il va être institué la verbalisation du dépôt des déchets sauvages, un arrêté du maire sera donc pris prochainement à ce sujet.